

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE
SERVICE MOBILITE**



ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que l'Entreprise SIGNAROUTE, rue des Salamandres n° 9 à 5100 NANINNE, agissant pour le compte d'INFRABEL, Place Marcel Broodthaers n° 2 à 1060 BRUXELLES, procède à des travaux d'entretien de voies au droit du passage à niveau PN41 sis avenue de la Gare à Aubange ;

Attendu que ces travaux nécessitent la fermeture du passage à niveau PN 41 avenue de la Gare à Aubange et la pose d'une signalisation provisoire du Mercredi 14 au vendredi 16 juin 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

Article 1. :

En raison des travaux précités, la circulation des véhicules à moteur sera interdite **avenue de la Gare, à hauteur du passage à niveau PN 41, à 6790 Aubange, du 20 juin 2017 à partir de 19h00 au 23 juin 2017 à 18h00.**

Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise via les rues Perbal, de la Forge et des Prairies.

Article 2. :

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins de l'entreprise SIGNAROUTE. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :

Le présent arrêté sortira ses effets le 20 juin 2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

Article 4. :

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 12/06/2017
Le Directeur Général,
ANTONACCI T.



Le Bourgmestre,
BIORDI V.